

# SYNDICAT MIXTE DE LA ZONE DU VERDON (SMZV)

ISDND « Pied de la Chèvre »  
GINASSERVIS (83)

## Dossier de Demande d'Autorisation d'Exploiter

*Dossier n°3 : Résumé non technique  
de l'Etude d'impact*

Rapport

Réf : CDMCSE150382 / RDMCSE00913-03

SAHI / GRE / GRE

17/04/2017







[www.burgeap.fr](http://www.burgeap.fr)

## SYNDICAT MIXTE DE LA ZONE DU VERDON (SMZV)

ISDND « Pied de la Chèvre »  
GINASSERVIS (83)

Dossier n 3 : Résumé non technique de l'Etude d'impact

Objet de l'indice	Date	Indice	Rédaction		Vérification		Validation	
			Nom	Signature	Nom	Signature	Nom	Signature
Rapport	17/12/2015	02	S.HAMADANI		G.REGNARD		G.REGNARD	
Rapport	17/04/2017	03					G.REGNARD	

Numéro de contrat / de rapport :	Réf : CDMCSE150382 / RDMCSE00913-03
Numéro d'affaire :	A07399
Domaine technique :	SD04
Mots clé du thésaurus	DDAE DECHETS ISDND

BURGEAP Agence Sud-Est – site d'Avignon  
Agroparc - 940, route de l'aérodrome - BP 51 260 – 84911 Avignon Cedex 9  
Tél : 04.90.88.31.92 • Fax : 04.90.88.31.63  
[agence.de.avignon@burgeap.fr](mailto:agence.de.avignon@burgeap.fr)

Réf : CDMCSE150382 / RDMCSE00913-03	
SAHI / GRE / GRE	
17/04/2017	Page 2/29

## SOMMAIRE

<b>AVANT-PROPOS</b> .....	<b>4</b>
<b>1. Historique, objectifs et choix du projet</b> .....	<b>5</b>
<b>1.1 Historique</b> .....	<b>5</b>
<b>1.2 Objectifs et choix du projet</b> .....	<b>5</b>
1.2.1 Contexte technico-économique .....	5
1.2.2 Prise en compte des enjeux environnementaux .....	6
1.2.3 Contexte réglementaire et plan départemental des déchets ménagers et assimilés .....	6
<b>2. Présentation du projet</b> .....	<b>7</b>
<b>2.1 Installations existantes</b> .....	<b>7</b>
<b>2.2 Création d'un nouveau casier de stockage</b> .....	<b>9</b>
<b>2.3 Evolution des installations existantes</b> .....	<b>9</b>
<b>3. Synthèse de l'état initial</b> .....	<b>12</b>
<b>4. Synthèse des enjeux</b> .....	<b>21</b>
<b>5. Conclusion de l'évaluation des impacts</b> .....	<b>22</b>
<b>6. Analyse des esquisses des solutions de substitution</b> .....	<b>27</b>
<b>7. Analyse des effets cumulés avec d'autres projets connus</b> .....	<b>28</b>
<b>8. Remise en état</b> .....	<b>29</b>
<b>8.1 Principe de réaménagement</b> .....	<b>29</b>
<b>8.2 Programme de suivi du site</b> .....	<b>29</b>

## FIGURES

Figure 1 : Etat actuel du site.....	8
Figure 2 : Plan des terrassements du nouveau casier de stockage.....	11

## TABLEAUX

Tableau 1 : Synthèse des enjeux du site projeté .....	21
Tableau 2 : Projets soumis à avis de l'autorité environnementale recensés en 2015 dans le Var (Source : SIDE).....	28

## AVANT-PROPOS

Le Syndicat Mixte de la Zone du Verdon (SMZV) exploitait jusqu'en 2016, une Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND) sur la commune de Ginasservis (83) au lieu-dit « Pied de la Chèvre ».

L'exploitation de l'ISDND a été suspendue le temps que ce projet soit instruit.

L'ISDND présente actuellement 3 casiers (casiers n°1 à 3 du site 1) qui ne sont actuellement plus exploités.

A ce jour, seul le casier 1 bénéficie d'une couverture définitive.

**La présente demande du Syndicat Mixte de la Zone du Verdon (SMZV) permettra de reprendre l'exploitation de l'ISDND, par la création du nouveau bloc de stockage nommé « Site 2 » constitué d'1 seul casier (casier 4) décomposé en 5 alvéoles (alvéoles n°1 à 5) dans l'emprise actuelle de l'ISDND de Ginasservis.**

## 1. Historique, objectifs et choix du projet

### 1.1 Historique

L'ISDND est située dans un vallon anciennement utilisé comme dépôts non réglementés d'ordures ménagères. Les déchets les plus anciens déposés dans ce vallon y sont toujours présents à l'interface entre le terrain naturel et une couche de limons mise en place pour le recouvrir.

Le 26/07/1979, la préfecture du Var délivre un Arrêté Préfectoral d'exploitation pour le stockage des ordures ménagères sur le casier 1 de l'ISDND.

Ce dernier a été implanté sans mise en place d'un confinement étanche complémentaire particulier.

En 2008, suite à un incendie important, le casier 1 a été fermé et les déchets ont été stockés sur le vallon en attendant la création du casier 2, autorisé par l'arrêté préfectoral du 28/11/2008.

Cet arrêté prévoit la création de 2 nouveaux casiers le n°2 et le n°3 pour une capacité maximale de déchets pouvant être admise dans l'installation de 198 000 T ou 165 000 m<sup>3</sup>. La capacité annuelle maximale de déchets pouvant être admis dans l'installation selon l'arrêté du 28/11/2008 est de 18 000 T ou 15 000 m<sup>3</sup>.

L'arrêté complémentaire en date du 5/08/2011, a modifié le seuil maximal du tonnage annuel entrant le portant à 21 600 T ou 18 000 m<sup>3</sup>.

2 arrêtés préfectoraux datant du 23 novembre 2016, ont mis en suspend l'exploitation du site.

### 1.2 Objectifs et choix du projet

Le SMZV projette d'augmenter la capacité de stockage de l'ISDND au sein de l'ISDND actuelle.

Ce projet de création du « site 2 » permettra :

- de créer 1 casier de 5 alvéoles supplémentaires ;
- une augmentation de volume de déchets stockés ;
- une augmentation de la durée d'exploitation du site, actuellement autorisée pour une durée de 11 ans à compter de la date de l'arrêté préfectoral du 28 novembre 2008 ;
- une augmentation de la quantité actuelle entrante.

Le choix de créer un nouveau site résulte d'une conjonction de plusieurs facteurs d'ordre technique et économique, d'ordre environnemental et d'ordre réglementaire.

#### 1.2.1 Contexte technico-économique

La création ou l'extension d'une ISDND est une opération devenue aujourd'hui complexe compte tenu :

- d'un contexte réglementaire nouveau, évolutif et restrictif ;
- d'une sensibilité sociologique forte ;
- du contexte économique local et régional.

En juin 2003, le Cabinet Merlin a réalisé pour le SMZV une étude technico-économique sur l'opportunité de la mise en conformité de l'ISDND de Ginasservis.

Les conclusions de cette étude ont démontré l'intérêt de poursuivre l'exploitation de l'ISDND pour plusieurs raisons :

- intérêt de bénéficier d'un lieu de traitement situé sur la zone de collecte des déchets ménagers ;
- coût de construction et d'exploitation d'une station de transfert relativement important ;

- coût financier et écologique important du transport des déchets sur un centre extérieur à la zone de collecte ;
- maîtrise totale des élus sur la gestion d'une ISDND en régie directe ;
- indépendance à l'égard d'une entreprise privée qui serait en situation de monopole pour le traitement des déchets.

D'un point de vue technique, l'exploitation prévue est techniquement simple et adaptée à la morphologie du site.

Le choix des modalités d'exploitation sur l'exploitation actuelle a montré son efficacité, notamment vis-à-vis de la gestion des envols, de la collecte et du traitement des lixiviats, de celle du biogaz et de la mise en place de la couverture sur les casiers comblés.

### 1.2.2 Prise en compte des enjeux environnementaux

Le projet n'engendrera pas d'impacts supplémentaires sur l'environnement (voir § 5). En outre :

- en dehors des bassins des eaux pluviales et des lixiviats qui doivent être agrandis, toutes les installations existantes seront suffisantes pour accepter cette production supplémentaire ;
- la géométrie de la couverture et des risbermes sera dans la continuité de celle prévue pour les casiers 2 et 3 du site 1, permettant ainsi de limiter l'impact paysager du projet.

### 1.2.3 Contexte réglementaire et plan départemental des déchets ménagers et assimilés

Le choix de poursuivre l'exploitation d'une ISDND s'inscrit dans une démarche globale de gestion des déchets.

Cette réflexion s'effectue réglementairement à l'échelle départementale et donne lieu à la rédaction d'un Plan Départemental d'Elimination des Déchets Ménagers et Assimilés.

Toute nouvelle implantation ou extension d'installation de stockage de déchets doit être compatible avec ce plan départemental.

***Au regard de l'ensemble de ces éléments, le projet du nouveau casier de stockage au sein de l'ISDND existante se justifie pleinement.***

## 2. Présentation du projet

Le Syndicat Mixte de la Zone du Verdon (SMZV) exploitait jusqu'en 2016, une Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND) sur la commune de Ginasservis (83) au lieu-dit « Pied de la Chèvre ».

L'installation, d'une emprise totale de l'ordre de 13,8 ha, recevait depuis 2011 un tonnage annuel de 21 600 T (18 000 m<sup>3</sup>) (Cf. Arrêté complémentaire du 5 août 2011).

Dans le cadre de la poursuite d'exploitation du site, le SMZV souhaite créer un nouveau casier de stockage (site 2), dans le prolongement des casiers actuellement en exploitation, avec une augmentation du tonnage annuel. Celui-ci viendra s'épauler sur le casier 3 (site 1) et s'étendra vers l'aval du site, en direction des bassins de stockage d'eaux pluviales et lixiviats. Les déchets qui y seront stockés seront totalement indépendants de ceux stockés dans le casier 3 (site 1).

Le nouveau casier de stockage (casier 4, site 2), d'une emprise d'environ 3,8 ha, a été dimensionné selon les caractéristiques suivantes,

- durée d'exploitation : 19 ans,
- tonnage et volume annuels entrant estimés : 27 000 T / 30 000 m<sup>3</sup>,
- tonnage et volume du casier de stockage : 506 520 T / 562 800 m<sup>3</sup>,
- nombre d'alvéoles : 5.

### 2.1 Installations existantes

L'ISDND actuelle comprend :

- différents casiers de stockage (casiers 1, 2 et 3) ;
- un bassin de stockage des lixiviats d'un volume de 2 000 m<sup>3</sup> ;
- un bassin de rétention des eaux pluviales intérieures d'une capacité totale 1 700 m<sup>3</sup> ;
- une aire de lavage des véhicules ;
- une station de distribution de carburants (GNR et gasoil) ;
- la route d'accès et la voirie interne ;
- le bâtiment de réception ;
- les bureaux ;
- le hangar abritant l'atelier en charge de l'entretien et des réparations des véhicules et engins ;
- le pont bascule et le portique de détection de la radioactivité ;
- la clôture.

Dans le cadre du projet, il y aura une utilisation commune des installations connexes.



Figure 1 : Etat actuel du site



## 2.2 Création d'un nouveau casier de stockage

Le futur casier de stockage de déchets (« Site 2 ») présentera une superficie totale d'environ 3,8 ha. Il sera situé à l'ouest du casier 3 (site 1), correspondant à l'aval du vallon.

Le phasage d'exploitation a été choisi de façon à minimiser autant que possible l'impact paysager du projet et optimiser le mode de fonctionnement du site, en anticipant les phases de travaux successives.

Il comprend plusieurs phases correspondant à l'exploitation de 5 alvéoles réparties sur 2 étages d'exploitation (hormis alvéole 1, site 2). Chaque alvéole aura une surface au sol moyenne comprise entre 3 260 m<sup>2</sup> (alvéole 4) et 10 860 m<sup>2</sup> (alvéole 5), et sera constitué de sous-alvéoles de surfaces inférieures à 2 000 m<sup>2</sup>.

Les déchets stockés dans le nouveau casier de stockage seront totalement indépendants de ceux stockés dans le casier 3 (site 1).

Le vide de fouille disponible sur la zone de stockage de déchets sera de 276 800 m<sup>3</sup> pour un tonnage enfoui maximal de 27 000 t/an, soit 30 000 m<sup>3</sup>.

La durée d'exploitation demandée est de 19 ans.

Le principe de stockage des déchets résidera dans le remblaiement par des déchets non dangereux de l'excavation aménagée et conduit à la formation d'un réaménagement final en dôme paysagé.

Les terrassements en déblais généreront au total environ 285 000 m<sup>3</sup> de matériaux qui seront en partie réutilisés pour la réalisation d'une plateforme au droit de l'ancienne décharge, pour la mise en place de la digue de pied, pour la rehausse du bassin EP et pour les aménagements paysagers.

Lorsque les déchets auront atteint la cote finale de réaménagement sur une zone, sans atteindre la fin d'exploitation de l'ensemble du site 2, il sera procédé à la pose de la couverture finale, qui se trouve détaillée dans le **Dossier n°2 – Notice descriptive des installations et le Dossier 8 – annexe étude paysagère**.

## 2.3 Evolution des installations existantes

Les installations projetées en vue de la poursuite d'exploitation de l'ISDND sont les suivantes :

- un casier de stockage de déchets non dangereux, aménagé en déblais/remblais au droit de l'ancienne décharge et en déblais plus en aval en direction des bassins. Le casier de stockage (Casier 4) sera composé de 5 alvéoles (alvéoles 1 à 5 du casier 4, « site 2 »). Elles seront aménagées au fur et à mesure de l'exploitation et non d'un seul tenant. Ces alvéoles seront étanchées préalablement à l'enfouissement de déchets, et lors du réaménagement, elles seront recouvertes d'une couverture semi-perméable végétalisée (selon préconisations péaysagères),
- une digue de pied en remblais d'environ 20 300 m<sup>3</sup> située en aval du casier 4 et assurant la stabilité de l'ouvrage.

Les éléments connexes à ce casier seront :

- une piste périphérique autour des alvéoles, permettant l'accès à celles-ci et aux équipements annexes,
- l'agrandissement par rehausse du bassin de stockage des eaux pluviales et des lixiviats situé en aval du site,
- la mise en place du réseau d'acheminement des lixiviats du casier 4 jusqu'au bassin de collecte des lixiviats, puis de ce dernier jusqu'à l'unité de traitement par osmose inverse,
- la mise en place d'une unité de valorisation/combustion qui réceptionnera l'ensemble des biogaz captés au droit du site,
- des aménagements paysagers dans les parties périphériques. Il s'agira d'espaces enherbés ainsi que de plantations d'arbres et d'arbustes. Une clôture périphérique ceinturera le site,

Réf : CDMCSE150382 / RDMCSE00913-03	
SAHI / GRE / GRE	
17/04/2017	Page 9/29

- un fossé de rejet au milieu naturel des eaux pluviales n'étant pas entré en contact avec le site,
- un fossé de collecte des eaux de ruissellement internes au site,
- une unité d'osmose inverse pour traiter les lixiviats.

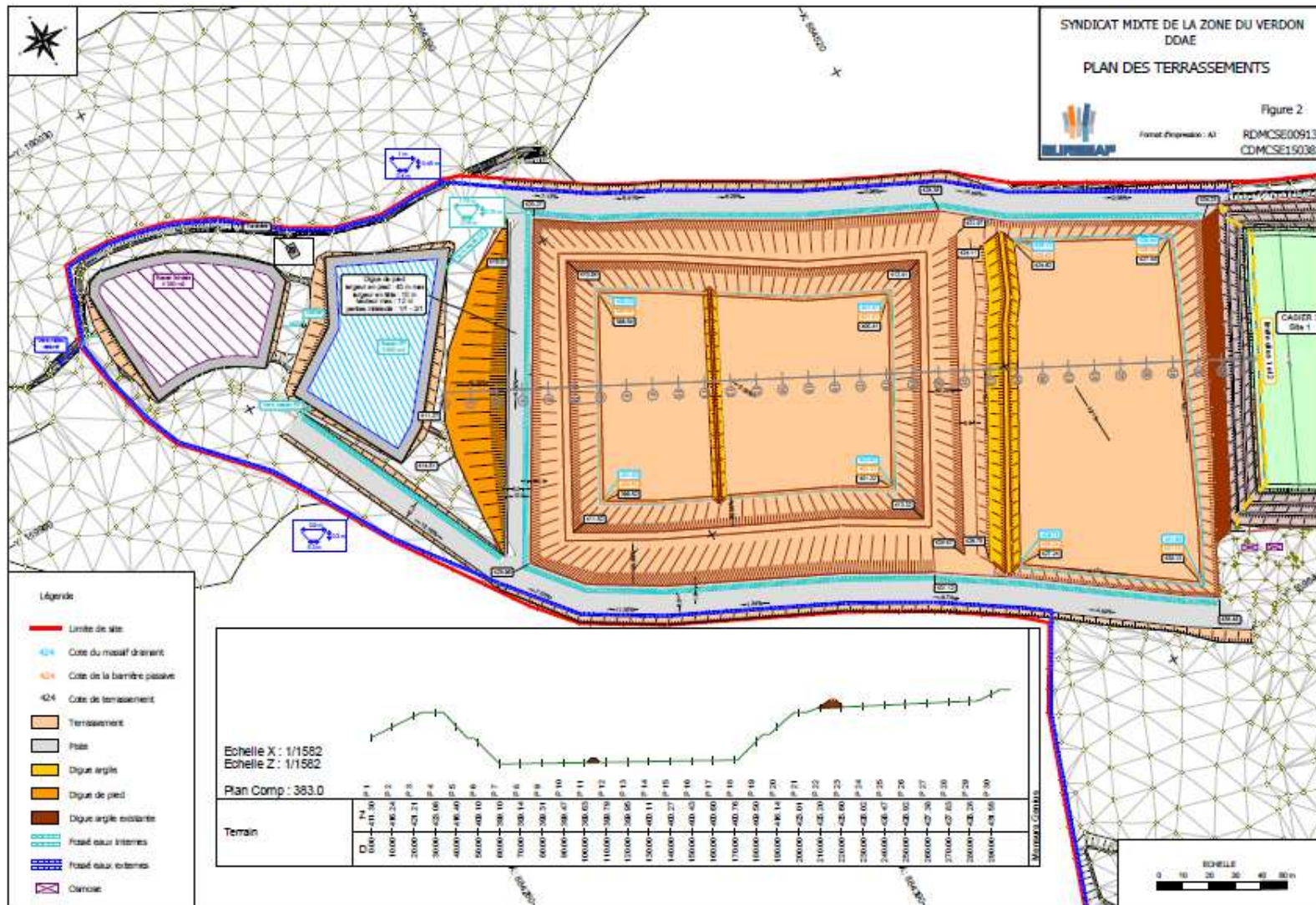


Figure 2 : Plan des terrassements du nouveau casier de stockage

### 3. Synthèse de l'état initial

Les thèmes présentés dans le tableau suivant sont repris dans les chapitres 2.4 et 2.5 afin d'analyser les incidences potentielles du projet vis-à-vis de l'état initial du site. L'état initial intègre les installations existantes.

<b>Enjeu fort</b>	<b>Enjeu modéré</b>
	<b>Enjeu faible</b>

Thème	Caractéristiques de l'aire d'étude	Niveau d'enjeu	Enjeu principal
<b>Topographie</b>	<p>Le relief est moyennement marqué autour du site.</p> <p>La topographie de l'ISDND varie de 420m NGF au nord (fond du vallon) à 445 m au sud (couverture finale du casier 1) avec un bourrelet à 448 m sur les casiers 2 et 3 du site 1.</p> <p>Les collines limitant ce vallon dépassent 440 NGF.</p>	Faible	
<b>Climatologie</b>	<p>Le Var possède principalement un climat méditerranéen, sec avec de fortes chaleurs. Il présente une sécheresse relative avec des températures assez chaudes en été et tempérées par la proximité de la mer en hiver.</p>	Faible	
<b>Ambiance lumineuse</b>	<p>L'ensemble des éclairages sera éteint en dehors des périodes d'exploitation. Seuls les éclairages de sécurité seront maintenus sur le site.</p>	Aucun	Aucun enjeu n'est retenu du fait de l'éloignement des habitations.

Thème	Caractéristiques de l'aire d'étude	Niveau d'enjeu	Enjeu principal
<b>Géologie</b>	<p>Du point de vue géologique, l'ISDND se trouve sur le flanc d'un synclinal calcaire de direction sud-est / nord-ouest dont l'axe se situe au niveau de Ginasservis.</p> <p>D'après la carte géologique de Tavernes, le sous-sol du site comprend les formations suivantes (de la surface vers la profondeur),</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>calcaires du Berriasien (base du Crétacé) : calcaires en plaquettes avec intercalations marneuses et marno-calcaires, d'une épaisseur probable de plusieurs centaines de mètres,</li> <li>calcaires du Portlandien (sommet du Jurassique) : calcaires en plaquettes passant à des faciès récifaux en gros bancs avec la profondeur, d'une épaisseur de plusieurs centaines de mètres.</li> </ul>	Modéré	Concernant la barrière passive, les calcaires du site ne permettent pas d'assurer sur la majeure partie du site la présence d'une barrière passive réglementaire, il y aura lieu de mettre en place des mesures compensatoires pour confectionner une étanchéité passive équivalente.
<b>Eaux souterraines</b>	<p>Le secteur d'étude appartient à la masse d'eau souterraine code 6236 « Calcaires profonds jurassiques de Valensole » (FRDG236).</p> <p>Une masse d'eau se trouve également à l'affleurement ; il s'agit du « Domaine marno-calcaire Provence Est – BV Durance ».</p> <p>Au droit du site, l'hydrogéologie est caractérisée par la présence d'une nappe localisée dans les karsts profonds à une cote comprise entre :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>369 et 396 m NGF en aval du nouveau casier de stockage,</li> <li>374 et 401 m NGF en amont du nouveau casier de stockage.</li> </ul>	Faible	Du fait que les terrassements n'atteindront pas la nappe, qui restera protégée par un horizon argileux ou tout système équivalent sur une épaisseur d'au moins 20 m, la nappe apparaît peu vulnérable.

Thème	Caractéristiques de l'aire d'étude	Niveau d'enjeu	Enjeu principal
<b>Eaux superficielles</b>	<p>Le secteur d'études est drainé par les cours d'eau suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• le ruisseau du Boutre (FRDR11994), qui s'écoule vers le nord-ouest à environ 1,5 km à l'ouest du site ;</li> <li>• le canal mixte, situé à plus de 2,5 km du site ;</li> <li>• le ravin de Malaurie (FRDR12059), qui se situe à 2,8 km au nord-est ;</li> <li>• la Vabre, située à plus 2,5 km au sud du site, cours d'eau de 1ère catégorie piscicole ;</li> <li>• le Verdon situé à plus de 5 km au Nord-Est du site, un haut lieu de pratique des sports d'eau vive (canyoning, rafting, canoë-kayak, hydrospeed).</li> </ul> <p>A l'échelle régionale, le réseau hydrographique alimente le Verdon, affluent de rive gauche de la Durance. Le Verdon présente une qualité qualifiée de « bonne » à « très bonne » en 2013.</p> <p>Le fond du thalweg actuel sera l'exutoire final des eaux pluviales non polluées collectées sur le site.</p> <p>Il n'existe aucun périmètre de protection de captage sur la commune de Ginasservis, ni dans un rayon de 6 km aux alentours de l'ISDND.</p> <p>Le site est situé en dehors de zones inondables.</p>	Faible	Aucun cours d'eau ne se trouve à proximité du site.
<b>Air / odeur</b>	<p>La qualité de l'air est surveillée par l'association AIR PACA.</p> <p>Les émissions inventoriées sur la commune de Ginasservis sont très faibles au regard des émissions polluantes du département (moins de 0,5% pour tous les paramètres).</p> <p>Le site existant est potentiellement à l'origine de dégagement d'odeurs liées au biogaz (émissions diffuses) et à la nature des déchets.</p> <p>Aucune caractérisation n'a été réalisée sur l'ISDND existante.</p> <p>Enfin, il convient de noter que l'ICPE est située dans un environnement relativement isolé ; les habitations les plus proches se situent à 350 m du site.</p>	Faible	Aucun

Thème	Caractéristiques de l'aire d'étude	Niveau d'enjeu	Enjeu principal
<b>Risques naturels et technologiques</b>	<p>La commune de Ginasservis est concernée les risques sismicité, feu de forêts, et mouvement de terrain :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>la commune est classée « zone de sismicité 2 » (Aléa modéré) ;</li> <li>Ginasservis est située majoritairement en zone d'aléa subi faible à moyen et d'aléa induit faible à moyen pour le risque feu de forêt ;</li> <li>aucun plan de prévention des risques mouvement de terrain n'a été rédigé. Il n'y a donc pas de prescription réglementaire applicable ; le site se situe par ailleurs sur une zone d'aléa retrait-gonflement des argiles faible.</li> </ul> <p>La commune est concernée par les risques technologiques ruptures de barrage et nucléaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>une partie de la commune est concernée par le Plan Particulier d'Intervention (PPI) du CEA de Cadarache (risque nucléaire) ;</li> <li>aucun Plan Particulier d'Intervention (PPI) « grands barrages » n'a été rédigé. Il n'y a donc pas de prescription réglementaire applicable sur la commune de Ginasservis.</li> </ul> <p>La seule ICPE localisée sur la commune est l'ISDND actuelle soumise à autorisation sous la rubrique 2760-2, sur lequel le site est projeté.</p>	Faible	Le site projeté ne fait pas l'objet de servitudes particulières en lien à ces risques.
<b>Risques de pollution des sols et de la nappe</b>	<p>Au droit du site actuel, aucun accident ou incident de pollution des sols n'a été détecté.</p> <p>Dans l'environnement du site :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>aucun site BASOL recensé sur la commune ou dans les communes du rayon d'affichage ;</li> <li>le site BASTIAS le plus proche se situe à 2,2 km au sud-ouest.</li> </ul> <p>Ils ne présentent donc pas de risque de pollution au niveau du sol et du sous-sol et donc de l'aquifère sous-jacent.</p>	Faible	Aucun

Thème	Caractéristiques de l'aire d'étude	Niveau d'enjeu	Enjeu principal
<p><b>Espaces protégés/corridors écologiques</b></p>	<p>Aucun espace protégé n'est présent sur l'aire d'étude.</p> <p>Les zones les plus proches sont, dans un rayon de 3 km :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• la ZNIEFF de type II « Plaine de Verdrière et de Ginasservis » à 850 m au sud-est.</li> </ul> <p>La commune de Ginasservis n'est concernée par aucun site NATURA 2000, toutefois le projet se situe à environ 7 km au sud de deux sites NATURA 2000 :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• le Site d'Importance Communautaire (SIC) FR9301589 « La Durance » ;</li> <li>• la Zone de Protection Spéciale (ZPS) FR9312003 « La Durance ».</li> </ul> <p>La commune de Ginasservis est concernée par le Parc Naturel Régional du Verdon (PNR), toutefois le site d'étude ne l'intercepte pas.</p> <p>Le site se situe également au sein des réservoirs de biodiversité SRCE à préserver « Arrière-Pays Méditerranéen », plus localement au sein de la zone naturelle référencée RBSO141. Aucun corridor écologique ne se situe sur la commune de Ginasservis.</p> <p>Le site projeté n'empiète sur aucune autre inventaire ou zones institutionnalisées au titre de l'environnement.</p>	<p>Modéré</p>	<p>L'enjeu principal concerne la proximité des réservoirs de biodiversité.</p>
<p><b>Faune et flore</b></p>	<p>L'étude écologique réalisée 2011, sur le site met en évidence des enjeux de conservation :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>nuls</b> les habitats naturels, la flore, et pour le cortège d'espèces opportunistes non patrimoniales,</li> <li>• <b>faibles</b> pour le Milan Noir et l'Hirondelle rustique ;</li> <li>• <b>forts</b> de conservation pour la pie grièche, détectée à l'extérieur de la clôture actuelle de l'ISDND lors d'un complément faunistique réalisé en 2015.</li> </ul>	<p>Modéré</p>	



Thème	Caractéristiques de l'aire d'étude	Niveau d'enjeu	Enjeu principal
<b>Occupation du sol</b>	<p>Le futur casier occupera une superficie de 3,8 ha, entièrement aménagée au sein de l'emprise ICPE de l'ISDND actuelle.</p> <p>Les terrains concernés par le projet sont principalement des zones boisées. Ils n'ont aucun usage particulier. Les terrains sont entourés de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• au sud-ouest par le village de Ginasservis,</li> <li>• au nord par le « Bois de Plan Rouvier »,</li> <li>• au sud et sud-est par la départementale 36.</li> </ul>	Faible	L'ISDND de Ginasservis n'empiète pas sur des parcelles agricoles, ni sur des activités économiques autres.
<b>POS et Servitudes d'utilité publique</b>	<p>La commune de Ginasservis dispose d'un Plan d'Occupation des Sols (POS) qui a été approuvé le 5 novembre 1982.</p> <p>Le site se trouve en zone ND. Il s'agit d'une zone naturelle non constructible. Cependant, les installations nécessaires aux besoins des collectivités locales sont autorisées.</p> <p>L'ISDND bénéficie d'un emplacement réservé. Ce classement est donc compatible avec le projet.</p> <p>Aucune servitude n'a été recensée sur le site.</p>	Aucun	Aucun

Thème	Caractéristiques de l'aire d'étude	Niveau d'enjeu	Enjeu principal
<p><b>Paysage</b></p>	<p>Le site se trouve dans un environnement très végétalisé, avec présence massive de prairie, forêt et végétation en mutation.</p> <p>L'emprise du site projetée n'est pas recensée au titre des sites paysagers inscrits et classés et n'est pas incluse dans une Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysage.</p> <p>La zone de stockage des déchets est totalement invisible de toute habitation et de toute voie de circulation.</p> <p>L'ISDND actuelle est masquée de la vue par la combinaison des facteurs suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• éloignement des agglomérations ;</li> <li>• enfouissement des déchets dans le fond du vallon ;</li> <li>• position haute du site (fond du vallon à 420 NGF) ;</li> <li>• présence de la végétation environnante.</li> </ul> <p>Les perceptions visuelles de l'ISDND de Ginasservis se concentrent principalement au niveau du village perché de Saint-Julien. La distance relativement importante rend la perception du site faible. Celui-ci ne constitue pas d'accroche visuelle au sein du panorama.</p> <p>Il est à noter que le site n'offre aucune perception depuis le village de Ginasservis.</p>	<p>Modéré</p>	<p>Enjeu paysager lié à la présence du village perché de Saint-Julien depuis lequel des vues vers le site sont possibles.</p> <p>Il faudra donc préserver ce point de vue remarquable en maintenant la diversité et la qualité des paysages perçue depuis la commune de Saint Julien.</p> <p>A noter le dépassement de la cote maximale des déchets sur les casiers 2 et 3 du site 1, qu'il faudra traiter de manière à insérer ce dôme tout en ayant une continuité de traitement avec le site 2 en projet.</p>

Thème	Caractéristiques de l'aire d'étude	Niveau d'enjeu	Enjeu principal
<b>Patrimoine culturel et historique</b>	<p>Aucun site classé ou inscrit n'est répertorié sur la commune de Ginasservis.</p> <p>Les monuments historiques recensés sur la base Mérimée les plus proches du site sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>la Chapelle des Pénitents (référence PA00081630) inscrit monument historique par arrêté du 19 octobre 1927, située à 1,5 km à l'est du site ;</li> <li>l'église paroissiale (référence PA00081707), inscrite monument historique par arrêté du 23 février 1925, située dans le village de Saint-Julien à plus de 3 km du site.</li> </ul>	Aucun	Aucun
<b>Démographie</b>	<p>La commune de Ginasservis présente une population d'environ 1 551 habitants.</p> <p>Les communes situées dans un rayon de 3 km autour du site regroupent 7 972 habitants.</p>	Aucun	Aucun
<b>Profil et activités socio-économiques</b>	<p>Le secteur le plus représenté est celui du commerce, il représente 48,9 % des établissements. Viennent ensuite le secteur de la construction (24,1%), de l'administration (12,1%) puis de l'agriculture (10,6%) et de l'industrie (4,3%).</p> <p>Environ 24,4% des actifs travaillent dans la commune, et 75,6% des actifs travaillent hors Ginasservis, dont 19% dans le département du Var et 54,4 % dans un autre département de la région PACA.</p> <p>Le SMZV emploie au total 7 salariés sur son site actuel de Ginasservis.</p>	Aucun	Aucune embauche prévue dans le cadre du projet.
<b>Equipements publics</b>	<p>Les Etablissements Recevant du Public (ERP) les plus proches du site sont la mairie de Ginasservis et l'école primaire et maternelle situés respectivement à 1,7 km et 2,1 km au sud-ouest du site.</p> <p>Il n'y a pas d'établissement de santé dans un rayon de 1 km autour du site.</p>	Aucun	Aucun

Thème	Caractéristiques de l'aire d'étude	Niveau d'enjeu	Enjeu principal
<b>Transports et accès</b>	<p>Le site projeté est situé à 1 km de la route D554, qui relie Vinon-sur-Verdon, Ginasservis et la Verdrière, et à 2 km de la route D69, qui relie Vinon-sur-Verdon à Saint-Julien.</p> <p>Elles ne présentent aucune sensibilité particulière.</p> <p>D'après le comité départemental de la fédération française de randonnée, un itinéraire de promenade et randonnée pour cyclotouriste passe par la commune de Ginasservis ; il ne situe pas à proximité du site.</p> <p>Aucun itinéraire de Grandes Randonnées (GR) ne concerne la commune.</p>	Faible	Aucun
<b>Bruit et vibrations</b>	<p>Dans la configuration actuelle du site, aucun dépassement des valeurs réglementaires n'est constaté en limite de propriété.</p> <p>Les émergences dans le voisinage, en période nocturne (avant 7h) et diurne, s'avèrent non conformes ; ces dépassements étaient dus à l'exploitation du compacteur sur le casier 2 qui n'est plus exploité.</p> <p>L'environnement du site n'est pas à l'origine de vibrations.</p>	Modéré	Compte tenu de l'éloignement de l'habitat, cet enjeu est modéré.
<b>Gestion des déchets</b>	<p>Le nouveau casier de stockage (<b>site 2</b>) proposé par le SMZV permet de répondre aux objectifs des plans de gestion des déchets départementaux.</p> <p>Les déchets produits par les activités actuelles du site sont gérés conformément à la réglementation (tri à la source, identification, stockage intermédiaire, évacuation en filière adaptée, traçabilité, valorisation, notamment énergétique).</p>	Fort	L'enjeu est fort car des exutoires sont nécessaires à moyen terme pour les déchets produits sur cette partie du département du Var.

## 4. Synthèse des enjeux

Tableau 1 : Synthèse des enjeux du site projeté

Type de milieux / enjeux	Sensibilité forte	Sensibilité moyenne	Sensibilité Faible
<b>Milieu physique</b>			
Topographie /Géologie		■	
Plan d'eau et cours d'eau			■
Périmètre AEP éloigné			■
Eaux souterraines			■
<b>Milieu Naturel</b>			
NATURA 2000, ZNIEFF, zones humides			■
Corridors écologiques		■	
Habitats / espèces protégées		■	
<b>Milieu socio-économique</b>			
Préservation des terres agricoles			■
Qualité de vie et accès à l'emploi			■
Prestation de services aux entreprises			■
<b>Urbanisme et occupation des sols</b>			
Révision du PLU		■	
Accès, alimentation en énergie			■
<b>Milieu Paysager et Patrimonial</b>			
Archéologie, monuments inscrits / classés			■
Visibilité, paysages		■	
<b>Risques et pollutions</b>			
Sites Pollués			■
Risques technologiques			■
Risques naturels			■
<b>Cadre de vie</b>			
Nuisances sonores		■	
Gestion des déchets	■		
Air / Odeurs		■	

## 5. Conclusion de l'évaluation des impacts

Thème	Impacts potentiels (négatif ☹, neutre 😐 ou positif 😊)		Portée	Mesures	Impacts résiduels
<b>Climatologie</b>	Augmentation des émissions de GES limitée (fonctionnement à l'électricité)	☹	Globale	Equipements modernes Entretien des équipements	😐
<b>Ambiance lumineuse</b>	Eclairage du nouveau casier de stockage Fonctionnement aux mêmes horaires que l'installation actuelle Eclairage au besoin pour de raisons de sécurité	😐	Limitée à l'empreinte du projet	Présence de haies, de zones boisées, et extinction en dehors des périodes non exploitées	😐
<b>Activités économiques</b>	Développement de l'activité. Pas de destruction de terrain agricole Pas d'habitat proche à moins de 500 m	😐	Limitée à la zone d'influence économique du projet	Intégration au développement du secteur	😊
<b>Patrimoine culturel et historique</b>	Aucun site protégé à moins de 1 km du projet En dehors de tout périmètre de monument inscrit ou classé Aucun site archéologique à proximité	😐	-	-	😐
<b>Servitudes et urbanisme</b>	Aucune servitude sur le site Compatibilité avec le SDAGE et le SCRCAE	😐	-	Procédure en cours de révision du PLU	😐
<b>Paysage local</b>	Cote de perception visuelle de l'ICPE depuis le village perché de Saint-Julien Site relativement protégé grâce aux nombreuses zones boisées	☹	Limitée au village de Saint-Julien ayant vue sur le site	Aménagements paysagers : gestion topographique, maintien des écrans végétaux, préservation et reconstitution de la mosaïque paysagère	😐

Thème	Impacts potentiels (négatif ☹, neutre 😐 ou positif 😊)	Portée	Mesures	Impacts résiduels	
			Le site 2 en projet, sera moins visible que les 2 casiers (2 et 3) du site 1. L'objectif sera d'intégrer les 2 sites dans l'environnement global du site, en proposant un nivellement hétérogène avec des ruptures de terrain.		
<b>Milieu naturel</b>	<p>Réduction d'habitat de reproduction pour certaines espèces,</p> <p>Réduction de zone d'alimentation ou de chasse</p> <p>Modification des déplacements (zone clôturée moins perméable à la faune)</p> <p>Pas d'incidence sur les habitats naturels d'intérêt communautaire des sites NATURA 2000 SIC et ZPS « la Durance »</p>	☹	Limité autour du projet	Aucune mesure préconisée dans l'étude faune-flore ALTERECCO PACA	😊
<b>Eaux de surface</b>	<p>Aucun prélèvement dans le milieu</p> <p>Risque d'entraînement de matière en suspension</p> <p>Risque de déversement accidentel d'un camion hors alvéole,</p> <p>Risque de débordement non maîtrisé des eaux de pluie, d'une alvéole ou du bassin de lixiviats,</p> <p>Risque de déversement accidentel de substances utilisées sur le site (fuites accidentelles d'hydrocarbures) dans</p>	☹	Limitée à la zone d'influence du projet	<p>Gestion indépendante des eaux de ruissellement extérieures par un système de fossés périphériques</p> <p>Gestion des eaux de ruissellement intérieures par un réseau de collecte et traitement avant rejet dans le milieu naturel et contrôle de la qualité des rejets</p> <p>Voiries internes et aire de lavage des véhicules et aire de distribution du carburant reliées à un séparateur à hydrocarbures + débourbeur/déshuileur</p> <p>Traitement des lixiviats par osmose inverse</p>	😊

Thème	Impacts potentiels (négatif ☹, neutre 😐 ou positif 😊)		Portée	Mesures	Impacts résiduels
	une zone non aménagée, Risque de rupture de canalisation, ou un mauvais fonctionnement de l'unité d'osmose inverse.			Contrôles de la qualité des perméats et des eaux pluviales	
<b>Consommation en eau</b>	Usage de l'eau limité Alimentation du personnel par le réseau communal	☹	Globale	Réutilisation potentielle des eaux pluviales et des perméats issus de traitement si compatible avec le rejet au milieu naturel	😊
<b>Eaux souterraines</b>	Pollution par infiltration des lixiviats Risque de débordement du bassin de stockage de lixiviats ; Risque de déversement accidentel de substances utilisées sur le site (perte de carburant ou d'huile dans une zone non aménagée)	☹	Limitée à la zone d'influence du projet	Idem « risque de pollution des sols » Maintien du réseau de surveillance des eaux souterraines	😐
<b>Risques de pollution des sols</b>	Risque d'instabilité/tassement Risque lié au drainage de sub-surface Risque potentiel de contamination par les lixiviats Risque de pollution accidentelle Non-Equilibre des déblais-remblais Massif de déchets isolé des eaux souterraines	☹	Limité à l'empreinte du projet	Mise en place d'une barrière passive et active Respect des prescriptions de la réglementation quant à l'étanchéité de l'installation de stockage Matériels modernes et adaptés, Mise à disposition permanente de produits type absorbant en cas de déversement Aire de ravitaillement en hydrocarbures reliée à un séparateur à hydrocarbures et de lavage des véhicules étanches reliée à un débourbeur/déshuileur	😐



Thème	Impacts potentiels (négatif ☹, neutre 😐 ou positif 😊)	Portée	Mesures	Impacts résiduels	
<b>Qualité de l'air</b>	<p>Emissions diffuses de biogaz</p> <p>Dégagements au niveau des installations de traitement des lixiviats</p> <p>Dégagement des gaz de combustion des véhicules</p> <p>Combustion des biogaz avec la torchère</p>	☹	Limitée autour du projet	<p>Recouvrement régulier des déchets par des matériaux inertes</p> <p>Zone active de stockage limitée au strict minimum</p> <p>Contrôle rigoureux du biogaz capté et des gaz de combustion en sortie de torchère ;</p> <p>Dispositifs de captage (drains et puits) et d'élimination du biogaz permettent de limiter les émissions d'odeurs</p> <p>Moteurs des engins et des camions conformes à la réglementation en vigueur et régulièrement entretenus</p>	😐
<b>Nuisances olfactives et risques d'envols</b>	<p>Déchets traités et stockés présentent une très faible part de matière fermentescible</p> <p>Envois par le vent d'éléments légers</p> <p>Emissions de poussières liées à la circulation des camions/engins</p>	☹	Limitée autour du projet	<p>Piste d'exploitation revêtue</p> <p>Arrosage des pistes si besoin</p> <p>Limitation de la vitesse sur le site</p> <p>Mise en place de filets anti-envols</p> <p>Compactage et recouvrement régulier des déchets avec un matériau inerte</p> <p>Nettoyage périodique des abords du site</p> <p>Présence d'une clôture périphérique</p>	😐
<b>Bruits et vibrations</b>	<p>Faible augmentation des nuisances sonores dues à l'augmentation des tonnages.</p> <p>Aucune source de vibrations</p>	☹	Limitée autour du projet	<p>Entretien régulier des engins et des unités de traitement</p> <p>Matériel conforme à la réglementation en vigueur</p>	😐

Thème	Impacts potentiels (négatif ☹, neutre 😐 ou positif 😊)		Portée	Mesures	Impacts résiduels
<b>Trafic routier</b>	Augmentation du trafic global (1,3% au lieu de 1,1% du trafic global)	☹	Limitée autour du projet	Maintien des mesures de respect du code de la route sur et hors site. Trafic pendant les horaires d'ouverture du site	😊
<b>Gestion des Déchets</b>	Production de déchets secondaires liés à l'installation : déchets issus de l'entretien du matériel d'exploitation, déchets non dangereux valorisables, etc.	☹	Limitée à l'empreinte du projet	Elimination ou valorisation des déchets secondaires selon les filières de traitement agréés	😊
<b>Utilisation rationnelle de l'énergie</b>	Mode de transport par voie routière Utilisation de carburant pour le fonctionnement de l'installation	☹	Globale	Conformité des installations Suivi de la consommation énergétique	😊
<b>Santé</b>	Cible : riverains Source : les poussières, le biogaz diffus, les émissions de la torchère, les lixiviats et les eaux de ruissellement.	☹	Limitée à l'emprise ou la proximité immédiate du projet	Respect des MTD Traitement prévu pour les sources suspectées émissives d'odeurs et/ou de COV. Recyclage interne ou traitement sur site de la majorité des effluents liquides	😊

## 6. Analyse des esquisses des solutions de substitution

Ce chapitre répond au décret n°**2011-2019 du 29 décembre 2011 portant réforme des études d'impact des projets de travaux, d'ouvrages ou d'aménagements concernant** « une esquisse des principales solutions de substitution examinées par le pétitionnaire ou le maître d'ouvrage et les raisons pour lesquelles, eu égard aux effets sur l'environnement ou la santé humaine, le projet présenté a été retenu ».

L'ISDND de Ginasservis fait partie des 4 ISDND du département du Var. Elle est nécessaire à l'équilibre du département pour la gestion des déchets.

Du fait de l'existence de ce site, de ses qualités intrinsèques (implantation dans un secteur isolé, facilité d'accès), aucune alternative ou solution de substitution n'est réellement envisageable dans des conditions économiquement raisonnables.

## 7. Analyse des effets cumulés avec d'autres projets connus

Le site internet SIDE (Système d'Information Documentaire Environnemental) permet de déterminer les projets connus présents à proximité d'un site donné afin d'en analyser les effets cumulés.

Ces projets connus sont :

- les projets qui ont fait l'objet d'un document d'incidences et d'enquête publique ;
- les projets qui ont fait l'objet d'une étude d'impact avec avis de l'autorité environnementale rendu public.

Les projets retenus sont ceux sur les communes du rayon d'affichage : GINASSERVIS, ST JULIEN LE MONTAGNIER, VINON-SUR-VERDON.

D'après la consultation des avis et décisions de l'Autorité Environnementale sur le site internet de la DREAL PACA, **aucun projet** correspondant à la définition de l'article R 122-5-II-4° du code de l'environnement n'est recensé autour du site projeté en 2014 et 2015. En revanche, le site voisin (parc photovoltaïque) a vraisemblablement fait l'objet d'une étude d'impact, mais non listée sur le site.

**Tableau 2 : Projets soumis à avis de l'autorité environnementale recensés en 2015 dans le Var (Source : SIDE)**

**Avis N° 2 de l'autorité environnementale, relatif au projet de renforcement de l'alimentation en eau du SIDECM et de Sainte-Maxime soumis à autorisation de défrichement à Sainte-Maxime (83) 21/07/2015 non paginé**

Base du réseau SIDE

**Avis de l'autorité environnementale relatif au dossier de réalisation de la ZAC "Plan du Castellet" sur la commune du Castellet (83). 30/06/2015 non paginé**

Base du réseau SIDE

**Avis de l'autorité environnementale : relatif au projet de réhabilitation et extension d'ouvrages maritimes dans le secteur de Bois Sacré sur la commune de LA SEYNE-SUR-MER (83). 19/05/2015 non paginé**

Base du réseau SIDE

**Absence d'observation de l'autorité environnementale émise dans le délai imparti de 2 mois sur le Forage de Tassy 2, disposition prévue par l'article R122-7 du code de l'environnement. Pétitionnaire : Société d'Exploitation des sources de la Siagnole / Conseil général du Var. Localisation : Tourettes (83) 24/04/2015**

Base du réseau SIDE

**Avis de l'autorité environnementale relatif au projet de défrichement lié au lotissement "Résidence de l'Orée du Golf" à La Motte (83920). 17/04/2015 non paginé**

Base du réseau SIDE

**Avis de l'autorité environnementale relatif au projet de dragage de la darse des CNIM à la Seyne sur Mer (83500). 10/04/2015 non paginé**

Base du réseau SIDE

**Avis de l'autorité environnementale N°2 relatif au projet de défrichement en vue de créer une plateforme de pré-tri, de transfert, de transit et de valorisation de déchets non dangereux pour l'ISDND de Roumagayrol à Pierrefeu-du-Var (83390). 10/04/2015 non paginé**

Base du réseau SIDE

**Avis de l'autorité environnementale (Ae) : relatif aux projets de captage Mère des Fontaines, puits du Trou de la Bombe et forage de la Ripelle à Ollioules (83190) 30/03/2015 non paginé**

Base du réseau SIDE

**Avis de l'autorité environnementale (Ae) : relatif au projet de mise aux normes du barrage du Riou de Méaulx et de remise en eau de la retenue FAYENCE (83440). 30/03/2015 non paginé**

Base du réseau SIDE

**Avis de l'Autorité Environnementale (Ae) : Relatif à la réalisation de deux centrales photovoltaïques, Coste Cuyère et Margui sur la commune de Châteauvert (83670). 23/02/2015 Non paginé**

Base du réseau SIDE

En effet, aucun projet en lien avec le projet objet du présent DDAE n'est recensé sur les communes du rayon d'affichage en 2014 et 2015.

## 8. Remise en état

### 8.1 Principe de réaménagement

Le réaménagement du site s'effectuera au fur et à mesure du comblement des casiers, à l'avancement.

La couverture finale (argile  $10^{-7}$  m/s + géosynthétique de drainage + terre végétale) sera installée avec une pente minimum de 5 % pour favoriser le ruissellement des eaux de pluie.

Cette couverture recevra ensuite l'ensemencement destiné à prévenir l'érosion, consommer la pluie et habiller la surface en l'intégrant à l'environnant.

Cette prairie sera entretenue par le biais de fauches régulières.

### 8.2 Programme de suivi du site

Les contrôles prévus porteront sur,

- rejets atmosphériques : respect des normes de rejet de l'unité de destruction du biogaz,
- rejets aqueux :
  - lixiviats – évacuation des perméats vers le milieu naturel, et évacuation des concentrats vers les filières agréées,
  - eaux intérieures - prélèvement et analyse des eaux internes en sortie du bassin de contrôle au niveau du point de rejet au milieu naturel,
  - surveillance des écoulements de subsurface - prélèvement et analyse au droit d'un piézomètre amont (PZ2) et de 2 piézomètres aval (PZ6 et PZ7), à raison de 2 fois par an, en basses eaux (été - automne) et en hautes eaux (printemps) (Cf. **Dossier n°8 – Investigations géologiques et hydrogéologiques détaillées** pour le détail des analyses).

Les paramètres analysés et la fréquence de contrôle seront identiques à ceux suivis pendant la période d'exploitation du site pendant les premières années suivant l'arrêt de l'activité, puis pourront être adaptés en fonction des résultats obtenus.

Les prélèvements seront réalisés selon les normes en vigueur et les analyses sont effectuées par des laboratoires agréés.